

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: J7080530 du: 31/05/18

Prix Unit.

Montant Net

SCI BARREAU GANTIER

15 RUE DES LANDES

44640 CHEIX EN RETZ

Qté

FRANCE

Acheteur: M GANTIER DIDIER garage.livet44640@orange.fr

Affaire n°: K014755 Commande WEB:
Commande: JB054582 Payeur: C12876

Désignation

Compte client : C97763 Référence :

Référence

		•				Net	H.T.	IVA
A5.XP1716XG	MEUBLE DEBOUT SANS JOUE VERSION GAUCHE				1.00	1 686.00	1 686.00 €	C220
A5.XP1716XD	MEUBLE DEBOUT SANS JOUE VERSION DROITE				2.00	1 686.00	3 372.00 €	C220
A5.XP1740W	BUREAU PMR L1200P500H740 MM				1.00	358.00	358.00 €	C220
A5.XP1761XG	MEUBLE DE RANGEMENT 1 JOUE VERSION GAUCHE				2.00	806.00	1 612.00 €	C220
A5.XP1761XD	MEUBLE DE RANGEMENT 1 JOUE VERSION DROITE				2.00	806.00	1 612.00 €	C220
A5.XP1727V	BUREAU D ANGLE L500XP500				1.00	459.00	459.00 €	C220
A5.ZINSTALLAT	FORFAIT INSTALLATION MOBILIER				1.00	978.10	978.10 €	C220
AIR.BA_SOCH	SIEGE OPERATEUR COLONNE HAUTE KAKI - ACCUEIL SHOW ROOM				3.00	254.00	762.00 €	C220
A5.XP1714XG	MEUBLE DE RANGEMENT BAS VERSION GAUCHE				1.00	1 170.00	1 170.00 €	C220
ECO70	ECO-PARTICIPATION				1.00	3.99	3.99 €	C220
CONDITIONS DE	E REGLEMENT :	Base HT € Code Taux Montant TVA €			TOTAL HT €		12 013.09 €	
03_LCR	30/06/18	12 013.09 € C220	20%	2 402.62 €	TOTAL TVA €		2 402.62 €	
Le								
					TOTAL TTC € Acompte		14 415.71 € 0.00 €	
Montant	14 415.71 €	TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS						

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement RESTE A PAYER €

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1

14 415.71 €